

BON À SAVOIR POUR MIEUX GÉRER SON ARGENT

Rentes de retraite

Une rente de retraite est un revenu perçu après avoir quitté le marché du travail.

Tous les Canadiens ayant cotisé au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime des rentes du Québec (RRQ) ont le droit de recevoir des prestations de retraite après 65 ans (ou des prestations réduites à compter de 60 ans).

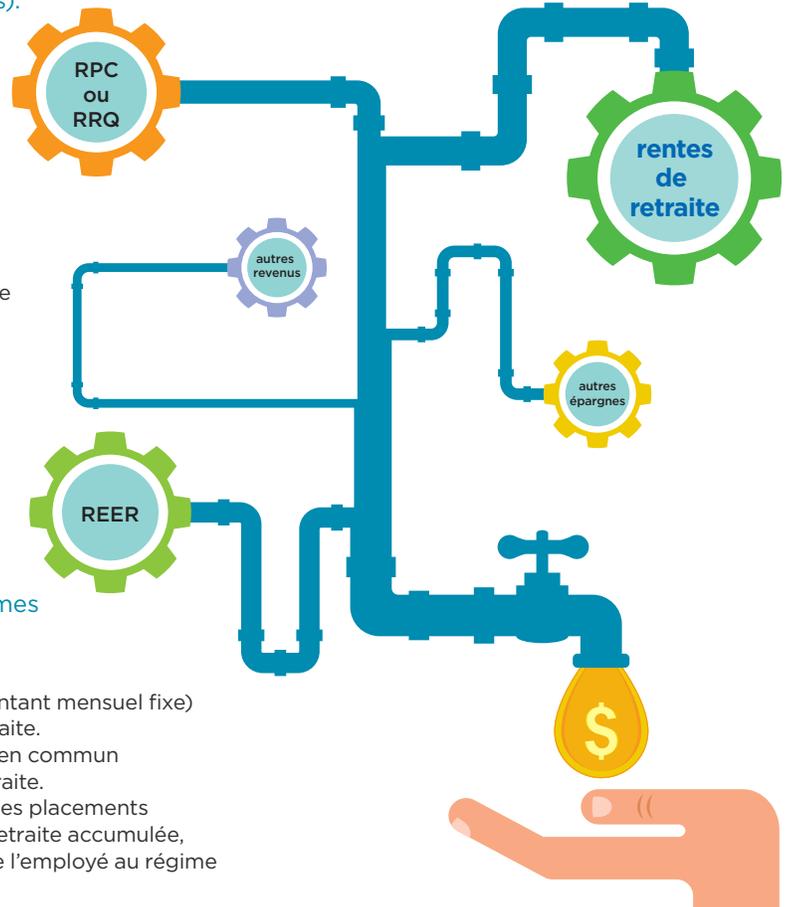
Une portion du revenu des travailleurs de plus de 18 ans est allouée au RPC ou au RRQ afin de créer une vaste réserve d'argent.

Les régimes de retraite privés permettent d'obtenir un revenu de retraite supplémentaire.

- Certains employeurs offrent un régime de retraite à leurs employés, qui y cotisent aussi longtemps qu'ils travaillent pour l'entreprise ou l'organisation.
- L'employeur cotise aussi parfois au régime de retraite de ses employés, sous la forme de cotisations équivalentes (à concurrence d'une limite préétablie) ou de versements annuels dans le régime.
- En cas de changement d'emploi, le travailleur peut parfois faire transférer les fonds dans le régime du nouvel employeur. Si ce n'est pas possible, l'argent peut être déposé dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Il existe deux types de régimes de retraite : les régimes à cotisations déterminées et les régimes à prestations déterminées.

- **Régimes à cotisations déterminées**
 - Une partie du salaire (un pourcentage ou un montant mensuel fixe) de l'employé est déposée dans le régime de retraite.
 - Les fonds de l'ensemble des employés sont mis en commun et investis par le gestionnaire de la caisse de retraite.
 - La rente de retraite variera selon le rendement des placements effectués, c'est-à-dire le montant de l'épargne-retraite accumulée, ainsi que le nombre d'années de participation de l'employé au régime et l'âge auquel il commence à faire des retraits.
- **Régimes à prestations déterminées**
 - Le montant de la rente de retraite reçu par l'employé est prédéterminé.
 - Ces régimes de retraite sont peu courants en dehors du secteur public.



EN SAVOIR PLUS : cpacanada.ca/bonasavoir

*Vous aimeriez comprendre les rudiments de la gestion des finances personnelles et leur application à votre situation? Répondez au questionnaire du **Guide sur la santé financière**.*